

CONDITIONS TARIFAIRES DES OPÉRATIONS A LA CHARGE DE L'ACTIONNAIRE NOMINATIF PUR DE BOLLORE SA.

1. Traitement des ordres de bourse

Les pourcentages s'appliquent sur le montant de la transaction.

<u>Transmission de l'ordre par email, téléphone ou fax</u>	<u>Barème HT par tranche</u>	
Montant de l'ordre compris entre 1 et 75 000 €	0,50 %	
De 75 001 € à 150 000 €	0,40 %	
Montant de l'ordre > à 150 000 €	0,30 %	
Minimum	15,50 €	

<u>Transmission de l'ordre de bourse par Internet via OLIS-Actionnaire</u>	<u>Tarif unique HT</u>	
Pour tout montant	0,30 %	
Minimum	10,00 €	

2. Prestations diverses

- ✓ Demande de récupération de retenue à la source suite à paiement de dividende (non-résidents) :

80 € H.T. par demande, prélevés sur le montant récupéré

CACEIS Corporate Trust n'entamera aucune démarche pour toute demande de récupération portant sur un montant inférieur ou égal au montant net de cette commission.

- ✓ Frais d'opposition sur chèque émis par CACEIS :

30 € H.T. par opposition, prélevés sur le règlement suivant

CACEIS Corporate Trust n'entamera aucune démarche pour toute demande d'opposition portant sur un montant inférieur ou égal au montant net de cette commission.